

COMMUNE de CORBEILLES

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du 2 mars 2022 – 20h30

L'an 2022, le 2 mars à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal, 3 rue du château, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire.

Présents

- Mme BERNARD Françoise,
- M. CONSTANT Daniel,
- Mme MARTIN Isabelle,
- M. LELIEVRE Joël,
- Mme CHARBONNIER Sandrine,
- M. FRINGARD Jean-Claude,
- Mme BRUN Michelle,
- M. MARTIN Laurent,
- Mme RAGOT Carine,
- Mme RAQUIN Béatrice,
- M. SIMEANT Jean-Philippe,
- Mme MAISON Sophie
- M. DIVOUX Jérôme,
- M. LECLAND Jacky.

Excusés ayant donné pouvoir

- Mme LAMARGOT Nathalie à M. LELIEVRE Joël
- M. JOUHANNET Brendan à Mme MAISON Sophie

Absent excusé

- M. DOS SANTOS Philippe
- Mme RAKOTOVAO Harisoa

Secrétaire de séance

- Mme MARTIN Isabelle

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2021
Le Conseil Municipal, APPROUVE à :

Pour	16 dont 2 pouvoirs
Contre	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 octobre 2021 est approuvé à l'**UNANIMITE**.

1°) Délégation à Madame le Maire pour les créations et suppressions de régies, nominations de régisseurs et mandataires
Délégation à Madame le Maire pour la location des biens communaux (à des tiers privés ou professionnels)

Madame le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L 2122-22, permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a décidé de confier à Madame le Maire les délégations suivantes par délibérations **2020 06 22 du 30 juin 2020 & 2021 02 004 du 23 février 2021** :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90.000 € hors taxes, lorsque les crédits sont prévus au budget
- de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4.600 €.
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en toute matière et devant toute juridiction administrative, civile, commerciale ou pénale (avec ou non constitution de partie civile), en première instance, appel ou cassation.
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000 € par sinistre.
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 30.000 €.
- de créer ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- de louer les biens communaux à des tiers privés ou publics.

pour les mêmes motifs et il est proposé d'y ajouter :

- De demander à tout organisme financeur l'attribution des subventions, pour tous les marchés de travaux, de services et de fournitures qui entrent dans le cadre de la présente délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **VOTE** l'ajout cette délégation comme suit :

Le Conseil Municipal, vote cette délibération :

Pour	15
Contre	1
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

2°) Règlement de collecte du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM)

Madame le Maire présente les grandes lignes du Règlement de collecte du SMIRTOM, dont un exemplaire a été communiqué à chaque conseiller.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du Règlement de collecte du SMIRTOM.

Le Conseil Municipal, vote cette délibération :

Pour	16
Contre	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

3°) TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES : ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES ETEINTES

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante :

Du courrier de la Direction Générale des Finances Publique de Montargis en charge du traitement des dossiers de liquidation judiciaire daté du 2 décembre 2021 nous informant d'une créance éteinte de 25 376.56 € devenant une charge définitive pour la collectivité.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- D'admettre en non-valeur ces créances et de les prendre en charge dans les comptes 6542 « créances éteintes » pour un montant de 25 376.56 € sur le budget 2022.

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

ACCEPTÉ

- L'admission en non-valeur et la réintégration des états de créances éteintes ci-dessus présentés pour un montant total de 25 376.56 €

DIT

- Que ces dépenses seront comptabilisées dans le budget de fonctionnement 2021 de ma commune aux compte 6542 pour un montant de 25 376.56 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 15 mars 2022
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

ADOPTÉ :

Pour	16
Contre	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

4°) Approbation de la demande d'adhésion de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais à la CC4V

Par arrêté préfectoral en date du 13 décembre 1996, la Communauté de Communes des Quatre Vallées a été créée entre les communes de Chevannes, Chevry sous le Bignon, Corbeilles en Gâtinais, Courtempierre, Dordives, Ferrières en Gâtinais, Fontenay sur Loing, Girolles, Gondreville, Griselles, Le Bignon Mirabeau, Mignères, Mignerettes, Nargis, Préfontaines, Treilles et Sceaux du Gâtinais

Par arrêté préfectoral du 19 décembre 2006, la commune de Villevoques a intégré la CC4V au 1^{er} janvier 2007, puis la commune de Rozoy le Vieil au 1^{er} janvier 2012 (Arrêté préfectoral du 21 décembre 2011).

Compte tenu de l'évolution de la CC4V, la commune de Bordeaux en Gâtinais, voisine de ce périmètre, souhaite intégrer un nouveau territoire intercommunal de solidarité. Une étude des impacts financiers et fiscaux a été confiée au cabinet SPQR, à la demande du Conseil Municipal de Bordeaux en Gâtinais.

Dans le prolongement de cette dynamique, et à la suite de plusieurs réunions de travail, la commune souhaite adhérer à la CC4V, en lieu et place de la Communauté de Communes du Pithiviers-Gâtinais. A ce titre, le Conseil municipal de Bordeaux en Gâtinais a délibéré le 8 juin 2021.

VU les articles L5211-18 et L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Bordeaux en Gâtinais en date du 8 juin 2021,

VU la délibération du Conseil de Communauté de la CC4V en date du 8 juillet 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Corbeilles :

- **ACCEPTE** l'adhésion à la CC4V de la commune de Bordeaux en Gâtinais au 1er janvier 2023,
- **NOTIFIE** la présente délibération au Président de la CC4V, Communauté de Communes des Quatre Vallées,
- **TRANSMET** la délibération à Madame la Préfète du Loiret.

Le Conseil Municipal, vote cette délibération :

Pour	15
Contre	0
Abstentions	1
Ne prend pas part au vote	0

5°) Rapport annuel 2020 du RPQS (Rapport sur le Prix de la Qualité du Service d'eau potable) du SIAEP

Madame le Maire présente les grandes lignes du Rapport annuel 2020 du RPQS (Rapport sur le Prix de la Qualité du Service d'eau potable) du SIAEP, dont un exemplaire a été communiqué à chaque conseiller.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel 2020 du **RPQS (Rapport sur le Prix de la Qualité du Service d'eau potable) du SIAEP**.

Le Conseil Municipal, vote cette délibération :

Pour	16
Contre	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

AFFAIRES DIVERSES

Madame Françoise BERNARD

Requalification de la cour d'école

Nous avons reçu un projet de la société Cambium (architecte paysagiste) pour réaménager de façon naturelle la cour : refaire la partie goudronnée pour les jeux de ballon mais laisser les arbres la pelouse et faire un parcours pour les vélos entouré de buissons, laisser les jeux actuels et ajouter des bancs en forme de S pour s'amuser mais aussi pouvoir faire l'école dehors. Il faut également aménager un quai longeant le bâtiment et modulaire et l'école pour faciliter l'accès aux enfants handicapés jusqu'à la bibliothèque extérieure.

Le coût prévu est de 100 000 euros HT, une subvention va être demandée à la préfecture.

Eclairage Public

L'éclairage public va être entièrement réhabilité pour mettre des LEDS dans l'optique de faire des économies substantielles jusqu'à 2/3 du budget actuel qui est de l'ordre de 40 000 euros /an.

Un bureau d'étude a été choisi INERGIE qui s'occupera et qui sera également notre maitre d'œuvre. Le chantier se fera sur 2 ans et devrait commencer cet automne, le budget à prévoir est de 400 000 euros HT avec une subvention qui peut atteindre 80%.

Requalification de l'ancien verger

Le projet est en suspens l'offre proposée n'est pas satisfaisante et surtout trop onéreuse.

Terrain multisport

Le Terrain multisport devrait être installé cette année ; la CC4V a préparé le DCE qui est en relecture par le service marchés.

Monsieur Daniel CONSTANT

PCS

Mme Mylène MESTDAGH, notre Garde Champêtre Chef Principal, après la tenue de notre commission de sécurité, a travaillé à collationner les renseignements proposés par elle-même et par les membres de la commission.

Les entreprises et les agriculteurs ont reçu un courrier leur demandant de recenser les moyens légers et lourds qui pourraient être réquisitionnés en cas de crise majeure. Certains agriculteurs ont déjà répondu. Une seule entreprise « Allezy » a répondu.

Les remarques faites par la sous-préfecture à la première lecture du PCS ont été prises en compte avec une amélioration et des corrections.

La création de la Réserve Communale a été ajoutée.

Le message d'accueil de la mairie va être changé courant mars/avril 2022.

Les fiches de recensement : maisons secondaires, assistantes maternelles ont été créées et remplies par quelques personnes.

La fiche « personnes vulnérables » a été mise à jour et le tableau mis à jour également.

La carte de la commune devrait voir le jour très prochainement (plan-ville)

Un devis pour un exemplaire du plan papier grand format à insérer dans le dossier des cartes du PCS.

Un planning des astreintes élus a été réalisé avec un renvoi d'appel (Astreinte pour les URGENCES).

Le PCS est divisé en 3 parties :

- 1- L'évaluation des risques sur le territoire de Corbeilles
- 2- Listes des moyens, annuaires, fiches réflexes
- 3- Plans

Après cette mise à jour, le PCS sera envoyé à la sous-préfecture pour une relecture.

Le PCS sera présenté à la commission de sécurité et sera proposé au Conseil Municipal.

Fête patronale des 25 et 26 juin prochain

L'Association Lac nous propose de faire une animation

14 juillet 2022

Le feu d'artifice est maintenu ainsi que le marché hebdomadaire ce jour-là.

Associations

Les Assemblées Générales de diverses associations se sont tenues.

Le club nautique a sollicité une subvention pour l'exercice 2022. Cependant étant une association à caractère sportif, cette demande relève de la CC4V et ne répond donc pas aux critères d'attributions actuels. Une réponse en ce sens leur sera transmise.

Monsieur Joël LELIEVRE

Travaux voiries

Chemin des Pâturaux / Ruelle des commerçants/Route du Chatelet / Rue de la Motte / Route de Verville sont terminés. La réception aura lieu le lundi 07 Mars.

Travaux pour 2022

La préparation du programme est en cours.

Nous avons des devis pour la prochaine commission travaux du 10 Mars 2022 à 19h30.

Assainissement

Une réunion avec SAFEGE est prévue prochainement afin de définir les actions à prévoir.

Lotissement des Tritons

La pose du compresseur doit être programmée pour bientôt

Borne électrique

Nous avons rencontré un fabricant + INEO + ENEDIS pour voir un emplacement éventuel et l'alimentation.

Entretien des bâtiments publics et les bâtiments loués

Il y a des urgences en particulier à la Gendarmerie.

Eclairage public

Nous sommes en lien permanent avec l'AMO pour monter le dossier.

Servitude P44 & P749

Une demande de création de servitude sur les parcelles P44 & P749 a été demandée afin de pouvoir accéder par l'arrière de la propriété cadastrée P864 & P495.

Une réflexion sur le sujet est en cours que nous examinerons en commission.

Mme Isabelle MARTIN

Groupe Scolaire

1) Service minimum le jeudi 13/01/22

En raison de la grève des 7 enseignants du groupe scolaire, un service minimum a été organisé dans le centre culturel ; 16 enfants ont été accueillis.

2) Conseil d'école du 1^{er} février 2022

- protocole sanitaire de niveau 3 (depuis le 09/12) : masques aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur en récréation, pas de brassage entre classes donc pas de répartition d'élèves dans une autre classe en cas d'absence d'un enseignant, sport privilégié en extérieur et aucun sport de contact, dispositif très contraignant pour les cas contacts au sein de la classe (test à J0, J+2 et J+4 ; retour en classe le jour même possible si test négatif avec attestation sur l'honneur).

- période très compliquée pour les enfants, les parents et l'équipe enseignante au retour des vacances de Noël jusqu'à celle de Février (début le 04/02) entre les cas contacts, les cas positifs et l'absence de certains enseignants. Période également compliquée pour la gestion de la cantine ; en effet, de nombreux repas ont été annulés et remboursés pour la plupart : pour info, sur le mois de janvier, 256 repas ont été remboursés soit $256 \times 3,30 \text{ €} = 844,80 \text{ €}$. J'en profite d'ailleurs pour remercier Séverine Ondas, Atsem et Stéphanie Marques de la mairie pour cette gestion !

- prévision des effectifs pour la rentrée 2022 : **PS = 7**, **MS = 19**, **GS = 14** soit **40** élèves en maternelle et **CP = 17**, **CE1 = 17**, **CE2 = 24**, **CM1 = 22**, **CM2 = 15** soit **95** élèves en élémentaire – **Total = 135 élèves. Peu de PS en remplacement des CM2 qui vont partir.**

Au vu des effectifs annoncés, une fermeture de classe était fort probable au moment du conseil (si répartition sur 7 classes, moyenne de 19 élèves par classe et si répartition sur 6 classes, moyenne de 22 élèves par classe).

Depuis le 03/02, cette fermeture a été confirmée par l'académie. Le département du Loiret connaît pour la cinquième année consécutive, une diminution des effectifs avec 727 enfants de moins qu'à la rentrée 2021.

Pour rappel : prévision rentrée 2020 = 162 élèves sur 7 classes et prévision rentrée 2021 = 153 élèves sur 7 classes avec 17 PS (147 au final) ; une fermeture était déjà d'actualité...

- remerciement à la mairie pour l'investissement financier à l'école : changement des fenêtres et huisseries côté couloirs en maternelle et primaire effectué en décembre ; pour celles côté cour, cela sera fait finalement durant les vacances d'avril, l'entreprise ayant des soucis de ravitaillement des pièces !

3) Retour au Niveau 2 du protocole sanitaire depuis le 21 février, au retour des vacances

- fin de l'obligation du port du masque en extérieur
- allègement des règles de limitation du brassage (on peut à nouveau répartir les enfants dans une autre classe que la leur en cas d'absence d'un enseignant)

- possibilité de pratiquer à nouveau des activités sportives en intérieur sans port du masque
- allègement des modalités de dépistage (attestation sur l'honneur plus demandée et depuis le 28/02, seul un test sera à réaliser à J2 (2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé)

Madame Sandrine CHARBONNIER

Logements :

- un logement nouvellement disponible Grande Rue.
 - des devis ont été demandés pour la rénovation énergétique des logements de la gendarmerie et des logements rue des Déportés et un logement Grande Rue.
- Ces travaux sont prévus pour 2022.

Bibliothèque :

- Formation des bénévoles par la médiathèque du Loiret sur un nouveau logiciel
- Matinée avec le RPE le 24 février, merci au bénévole qui a permis cet échange avec 3 Assistantes Maternelles et 7 enfants. La Responsable RPE aimerait reconduire l'opération dans l'année
- Réunion bibliothèque avec médiathèque prévue au mois de mars.

Affaires sportives :

- Rencontre avec les dirigeants du club ABC avec présentation de leurs projets
- Réunion CC4V pour les subventions.
- Réunion 15 février avec la CC4V, présentation du projet de réhabilitation de l'ancien BAF.

Madame Michelle BRUN

Signale qu'elle a eu la visite à son domicile un samedi à 18h30 d'une commerciale de SFR pour faire du démarchage pour la fibre.

Cette commerciale affirmait que SFR avait le monopole de la fibre. Il a été répondu que cela n'était pas vrai.

Indique qu'en collaboration avec Francis Guet, ils dressent la liste des livres non rendus ; 11 ont été empruntés par le groupe scolaire qui ne sont pas revenus.

Madame Isabelle MARTIN a une liste afin de voir le problème avec la directrice du groupe scolaire.

Madame MAISON Sophie

Informe l'assemblée des mails frauduleux provenant des services de la défense et valant convocation à la gendarmerie.

Madame LAMARGOT Nathalie rapporté par M. LELIEVRE Joël

Souhaite une réflexion sur le développement de la mobilité et les transports en commun sur Corbeilles.

Mesdames RAGOT Carine et RAQUIN Béatrice

Font part au conseil d'une information qui leur a été rapportée : il y aurait un problème inquiétant au niveau du personnel administratif.

Elles souhaitent simplement savoir si une solution est envisagée afin d'éviter des conséquences fâcheuses.

Mme le Maire répond qu'il y a deux accidents au service technique, un accident au service scolaire et un arrêt de travail pour maladie au service administratif.

En ce qui concerne la personne à l'administratif, une réunion était prévue avec Mme le Maire et les adjoints le lundi 28 février, mais l'agent est venu déposer un arrêt pour 3 semaines. Une réunion sera reprogrammée la semaine de son retour.

Mesdames RAGOT Carine et RAQUIN Béatrice annoncent leur démission du conseil municipal ainsi que celle de Madame RAKOTOVAO Harisoa (absente en cette séance).

La séance est levée à 23h15.

La Secrétaire de séance
Isabelle MARTIN

Le Maire
Françoise BERNARD

